

Arrivée: 086658  
Entête:  
Enregistré: 18-04-2011  
GIST/DS4-DS\*  
Motif: R  
Eus: 18uffret  
Motif: Gc  
Mairie/Cabinet du Maire  
Motif: Gc  
*DS*

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
BP 300  
92 112 Clichy la Garenne

Paris la Défense, le vendredi 15 avril 2011

Réf: Votre courrier du 05.04.2011

Monsieur le Maire,

Conformément à l'engagement que nous avons pris auprès de vous, lors de notre entretien du 16 février 2011 avec le Président Gérard Mestrallet, je vous confirme que les équipes de la SDCC travaillent avec vos collaborateurs à la recherche de solutions susceptibles de permettre de satisfaire les attentes relatives au réseau de chaleur de la Ville de Clichy.

Comme vous le soulignez dans votre courrier du 05 avril 2011, ces solutions technico-économiques doivent être guidées par les lignes de force suivantes :

- des choix technologiques permettant d'atteindre l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans le mix-énergétique,
- l'extension du réseau pour raccorder de nouveaux bâtiments,
- la remise à plat des mécanismes contractuels,
- une baisse de la facture à l'utilisateur.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour vous présenter, dans les meilleurs délais, les résultats de ce travail.

Concernant votre souhait de voir notre Groupe participer à la table ronde avec les Clichois, cela nous paraît prématuré. En effet, il nous semble plus pertinent dans un premier temps de rechercher un accord formalisé entre la Ville et la SDCC et dans un second temps, d'en détailler les modalités auprès des usagers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jerôme Tolot  
ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Defense Clichy France  
011

### G. Catoire devient menaçant

En l'absence d'une réponse crédible de votre part, le Conseil municipal se verrait contraint d'étudier l'hypothèse de la résiliation de la délégation de service public, en raison des tarifs beaucoup trop élevés, de façon à laisser à la collectivité la possibilité de choisir le mode de gestion le plus conforme à l'intérêt des usagers et des contribuables

La participation  
des clichois vue  
par Cofely:  
le droit de dire  
OUI

1

2

**Courrier de G. Catoire à M. Tolot du 24 mai 2011 :  
Les clichois doivent être parties prenantes**

Quelles que soient la qualité et la pertinence des approches techniques et financières que pourraient avoir en commun mes services et les vôtres, le fait d'écarter nos partenaires de la préparation de ces décisions ne créerait pas les conditions de leur ratification et de leur acceptation par les usagers, ainsi que par le Conseil Municipal, qui en tout état de cause aura à connaître de vos propositions lors de sa séance de juillet 2011, date limite du mandat de négociation qui m'a été confié.

3

**Au final, la mairie obtempérera aux décisions de Cofely :**  
- la table ronde servira à prendre acte des décisions du délégataire,  
- les menaces seront oubliées

QUESTION : menaces en l'air ou incompetence des avocats de la mairie ?